



Le Ciné Photo Club Biotois et l' Association Photon lancent un **appel à candidature** afin d'exposer les œuvres des photographes lors du Festival Photo-Biot qui aura lieu du 24 octobre au 1er novembre 2026.

Candidatures individuelles

1 - Thème

Le Festival est organisé autour d'un thème principal : « **Photo urbaine** » (Paysages urbains, architecture, scènes de rue, portraits de rue, la nature dans la ville, détails urbains, signalétique.....)

2 - Modalités de participation

A - Comment participer :

Transmettre par WeTransfer la série complète au format jpeg, en 1920 pixels pour le côté le plus long ainsi que ce formulaire de candidature complété à l'adresse :

clubphotobiot@gmail.com

Les fichiers des images devront être nommés ainsi : nom-prénom-numéro.jpg

Le jury se réunira en juillet 2026 pour sélectionner les projets qui seront retenus, et les photographes seront avertis de leur sélection - ou pas - par mail avant le 31 aout.

B - Calendrier :

La date limite de dépôt de dossiers de candidature est fixée au **30 juin 2026**.

Installation des expositions le vendredi 23 octobre après-midi à partir de 15h.

Ouverture du Festival le samedi 24/10/2026 à 10h

Inauguration du Festival le samedi 24/10/2026 à 11h30

Vernissage de clôture et remise des prix le dimanche 01/11/2026 à 17h30

3 - Généralités et règlement :

Peuvent participer tous les photographes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, à l'origine d'un travail photographique sur la thématique de l'exposition âgés de 18 ans au 30 juin 2026.

Le candidat devra transmettre selon les modalités décrites à la section "comment participer", la série de photos et le formulaire de candidature.

Les séries individuelles qui seront exposées devront être totalement conformes à la candidature initiale envoyée, aussi bien sur le fond (thème, photos) que sur la forme (nombre de photos, format, supports).

Les photos composant la série ne devront pas avoir été exposées dans le département en 2026, soit les dix mois précédant la date de la manifestation.

Le format minimum des œuvres, avec ou sans cadre, est de 40x50 cm.

Les photographes autorisent la publication de leurs œuvres sur les sites, les blogs, Instagram et les pages facebook des associations 'Ciné Photo Club Biotois' et 'Photon'. Elles ne serviront que pour la promotion et la communication autour de la manifestation.

Les photographes sélectionnés **s'engagent formellement à être présents sur le lieu de leur exposition pendant les heures d'ouverture des 2 weekends** du festival.

Le Festival étant également ouvert les jours de semaine, la présence des photographes est souhaitée quand cela est possible pour eux (lundi 26/10, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30)

Pour formaliser le respect de ces engagements, tant vis-à-vis de l'organisateur que des visiteurs et pour éviter les candidatures fantaisistes et les

désistements de dernière minute, **une caution de 100€** sera demandée aux candidats retenus : elle leur sera restituée à l'issue du festival.

Ne donneront pas lieu à la restitution du chèque mais à son encaissement :

- Un désistement de dernière minute,
- le départ/**décrochage avant l'heure de clôture** de la manifestation,
- le non respect caractérisé du règlement,

Le dépôt de candidature et la participation au festival **sont gratuits**.

L'entrée au Festival de la Photographie PhotoBiot est **gratuite pour le public** ainsi que les ateliers et animations.

Les photographes sélectionnés seront seuls responsables de l'accrochage de leurs photographies le vendredi 23 octobre 2026 après 15 h et de leur décrochage le dimanche 01/11 après 18h. Ils peuvent néanmoins compter sur l'aide des bénévoles pour les seconder tout au long de ces étapes.

Les photographes retenus ne pourront en aucune façon contester l'emplacement qui leur aura été affecté. Cet emplacement est défini par les organisateurs lors de la répartition globale de l'ensemble des séries.

Chaque exposant s'engage à restituer son emplacement propre à l'issue du Festival.

Les œuvres exposées et leur éventuelle assurance le sont sous la responsabilité des photographes : Le festival Photo-Biot décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction pendant la manifestation.

Chaque exposant disposera de **4 faces de grilles** (soit 4 mètres linéaires). Chaque photographe devra prévoir chaînettes/fil perlon et crochets « S ».

Les grilles habillées d'un tissu noir et des crochets sont installés en partie haute afin d' y suspendre des fils de perlon ou des chaînettes pour accrocher les cadres . Il est strictement interdit de percer le tissu, de le déchirer ou d'y fixer des épingles ou agrafes. Ce tissu qualitatif et ignifugé ne doit en aucun cas être détérioré.

Le photographe atteste détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires des personnes, sur les bâtiments et sur les œuvres qui pourraient figurer sur ces images.

Le photographe atteste également qu'il est l'auteur des images présentées.

La photo ne doit pas faire l'objet de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Les photographes exposants ne peuvent organiser de vente de leurs œuvres sur place ni à en afficher les prix.

Le Festival Photo-Biot se réserve le droit de refuser la participation de photographies qui seraient inacceptables (atteinte aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée, à l'ordre public, etc.), sans avoir à préciser les motivations de cette suppression.

Les exposants lauréats 2025 ne pourront être primés en 2026.

La municipalité n'autorise pas la consommation de boissons et nourritures dans la salle d'exposition.

Les organisateurs du festival demanderont aux exposants sélectionnés de **participer activement à la communication** autour de la manifestation. Une charte détaillant l'aide attendue leur sera proposée.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, Le Festival Photo-Biot se réserve le droit de modifier, reporter, annuler l'exposition. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Toute candidature au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.

FORMULAIRE de CANDIDATURE 2026

Nom

Prénom :

Date de naissance :...

Adresse postale:

Code Postal :

Ville / Pays :

Téléphone :

Courriel :

Site.....

Facebook :

Instagram.....

PRESENTATION DE LA SERIE :

1/Titre :.....

2/Note d'intention : (une dizaine de lignes maximum)

.....

3/Modalités de présentation :

Nombre de photos :

Formats des photos :

Format des cadres :

Type de supports (tirages papiers Dibonds, forex etc) :

Scénographie éventuelle :

ATTESTATION

« Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance du règlement, et des engagements découlant de mon inscription et de mon éventuelle participation au Festival PhotoBioT et je déclare les accepter sans réserve »

J'ai bien noté que ma participation ne sera effective qu'après réception d'un mail de confirmation de la part des organisateurs et signature d'une charte de communication qui sera adressée ultérieurement aux photographes retenus.

Fait à :

le :

Signature du (de la) photographe précédée de la mention « lu et approuvé » attestant l'acceptation